



Assemblée générale

Distr. générale
14 décembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 148 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	6
II. Cadre de budgétisation axée sur les résultats*	9
A. Département des opérations de maintien de la paix	9
B. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	15
C. Département de l'appui aux missions	17
D. Département de la gestion	22
E. Bureau des services de contrôle interne	29
F. Cabinet du Secrétaire général	30
G. Administration de la justice	31
H. Bureau de la déontologie	32
I. Bureau des affaires juridiques	32
J. Département de l'information	33
K. Département de la sûreté et de la sécurité	33
L. Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	34

* Pour en savoir plus au sujet des produits effectifs et des produits prévus, consulter le document A/70/612/Add.1.



M.	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	34
III.	Exécution du budget	36
A.	Ressources financières	36
B.	Analyse des écarts	38
IV.	Activités du Service intégré de formation	40
V.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	43
VI.	Récapitulatif de la suite donnée aux demandes et aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/283	43

Résumé

Le présent rapport et son additif rendent compte de l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

Un certain nombre de décisions du Conseil de sécurité ont eu des répercussions sur les départements et bureaux chargés d'apporter un appui aux opérations de maintien de la paix, en particulier celles qui prévoient le renforcement des capacités militaires, policières et pénitentiaires de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA); la révision des priorités stratégiques de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et le recentrage et la rationalisation des activités militaires, policières et civiles qui en découlent; la réduction de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) avec le maintien de l'effectif militaire maximal autorisé et l'élaboration d'une stratégie de retrait, en collaboration avec le Gouvernement congolais; le déploiement d'observateurs militaires chargés de surveiller et de superviser le cessez-le-feu au Mali et la révision des priorités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA); la poursuite du retrait des contingents et la consolidation de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH); l'élargissement du mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) aux bons offices et à l'assistance électorale et la poursuite du retrait progressif de la Mission.

Le montant brut des dépenses s'est élevé à 303,3 millions de dollars (non compris des montants de 20,1 millions de dollars pour le progiciel de gestion intégré et de 0,8 million de dollars pour la sécurité informatique), ce qui correspond à un taux d'exécution du budget de 99,4 %, alors que pendant l'exercice 2013/14, le montant des dépenses s'était élevé à 296,3 millions de dollars et le taux d'exécution à 96,0 %. Pendant l'exercice considéré, les taux de vacance de postes ont atteint en moyenne 10,8 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 5,8 % pour les agents des services généraux.

Le dépassement des crédits affectés aux postes (2,1 millions de dollars) est essentiellement imputable à un taux de vacance de postes moins élevé que prévu. La sous-utilisation des crédits affectés aux objets de dépense autres que les postes (4,0 millions de dollars) s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des consultants, des voyages et des fournitures, services et matériel divers ont été moins élevées que prévu. Elle a été en partie contrebalancée par un dépassement des crédits au titre de l'informatique et des communications, comme expliqué de façon plus détaillée dans la partie III du présent rapport.

Exécution du budget : ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Postes	211 023,1	213 100,6	(2 077,5)	(1,0)
Autres objets de dépense	94 148,0	90 189,8	3 958,2	4,2
Total partiel	305 171,1	303 290,4	1 880,7	0,6
Progiciel de gestion intégré	20 054,7	20 054,7	–	–
Sécurité informatique	821,5	821,5	–	–
Montant brut	326 047,3	324 166,6	1 880,7	0,6
Recettes provenant des contributions du personnel	25 254,5	26 123,5	(869,0)	(3,4)
Montant net	300 792,8	298 043,1	2 749,7	0,9

Exécution du budget : ressources humaines

Catégorie	Effectif autorisé ^a	Effectif réel (moyenne)	Taux de	Taux de
			vacance (pourcentage) ^b	vacance prévu au budget
Postes				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	903	806	10,7	12,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	427	402	5,9	6,0
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	101	82	18,8	9,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	27	24	11,1	5,0

^a Exception faite d'un emploi P-4 et d'un emploi d'agent des services généraux (Autres classes) approuvés pour six mois à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/257 sur le financement de la MINUSCA, adoptée le 29 décembre 2014.

^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif prévu, mois par mois.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

Abréviations

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FISNUA	Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MISCA	Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
Normes IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
SIG	Système intégré de gestion
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNSOA	Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie

I. Introduction

1. Au paragraphe 12 de sa résolution 68/283, l'Assemblée générale a approuvé l'inscription au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 d'un montant de 326 047 300 dollars, qui comprenait 20 054 700 dollars pour le progiciel de gestion intégré Umoja et 821 500 dollars pour la sécurité informatique et qui permettait de financer 1 330 postes et 128 emplois de temporaire pour 12 mois.

2. L'Assemblée a autorisé un budget de 326 047 300 dollars pour l'exercice 2014/15, mais le montant effectif des dépenses s'est établi à 324 166 600 dollars, laissant un solde inutilisé de 1 880 700 dollars.

3. Plusieurs décisions du Conseil de sécurité ont eu une incidence sur les activités des départements et des bureaux chargés d'apporter un appui aux opérations de maintien de la paix, en particulier :

a) En République centrafricaine, la poursuite du déploiement et le relèvement de l'effectif maximum autorisé pour les contingents et les effectifs de police de la MINUSCA (résolution 2212 (2015) du Conseil de sécurité);

b) En République démocratique du Congo, la réduction de la force, le maintien d'un effectif militaire maximum autorisé et la mise au point, conjointement avec le Gouvernement congolais, d'une stratégie de retrait pour la MONUSCO (résolution 2211 (2015) du Conseil de sécurité);

c) Au Soudan du Sud, la réorganisation de la MINUSS en fonction des nouvelles priorités de son mandat (résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité);

d) Au Mali, l'ajout à l'effectif de la MINUSMA de 40 observateurs militaires chargés de contrôler et de superviser le cessez-le-feu à l'appui de l'accord de paix (résolutions 2164 (2014) et 2227 (2015) du Conseil de sécurité);

e) En Haïti, la poursuite du retrait progressif et de la consolidation de la MINUSTAH (résolution 2180 (2014) du Conseil de sécurité);

f) Au Libéria, l'élargissement du mandat de la MINUL aux bons offices et à l'assistance électorale et la poursuite du retrait progressif de la Mission (résolutions 2190 (2014) et 2215 (2015) du Conseil de sécurité);

g) Au Soudan, la révision des priorités stratégiques et le recentrage et la rationalisation des activités des composantes militaires, policières et civiles de la MINUAD (résolution 2148 (2014) du Conseil de sécurité).

4. Le Département des opérations de maintien de la paix a fourni un appui technique dans les domaines suivants : le déploiement et le renforcement de la MINUSCA en République centrafricaine; la poursuite de la mise en place de la MINUSMA et l'expansion de ses opérations dans le nord du Mali; la protection des civils et la reconfiguration de la MONUSCO en République démocratique du Congo; la réorganisation de la MINUSS en fonction des nouvelles priorités de son mandat, l'accent étant mis sur la protection des civils, au Soudan du Sud; la révision des priorités et la réorganisation de la MINUAD au Darfour; la promotion du dialogue intercommunautaire à Abyei (FISNUA); le soutien apporté aux autorités nationales en vue de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire (ONUCI); le soutien aux élections et le renforcement de la Police nationale en Haïti (MINUSTAH);

l'endiguement de la crise en République arabe syrienne et la lutte contre sa régionalisation (FNUOD, FINUL et ONUST); le renforcement de la coopération triangulaire avec le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents et de forces de police; le renforcement du partenariat avec l'Union africaine et de l'appui qui est apporté à cette dernière; le renforcement des partenariats avec d'autres organisations régionales et sous-régionales; la réalisation d'évaluations et l'élaboration de programmes en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires conjointe du Département et du Programme afin de renforcer les capacités nationales en matière d'état de droit, de restaurer l'autorité de l'État et de favoriser les initiatives précoces de consolidation de la paix. Au cours de l'exercice considéré, plusieurs évaluations stratégiques et techniques ont été menées en vue d'adapter les missions à l'évolution de la situation et de leur mandat. Les examens de la MINUSMA, de la MONUSCO, de la MINUSS, de la FISNUA et de la MINUSTAH ont débouché sur des recommandations systémiques et sur des recommandations propres à chaque mission visant à renforcer l'efficacité et l'efficacé du personnel en tenue. Un certain nombre d'initiatives ont progressé au cours de l'exercice : sous la supervision du Groupe directeur pour le renforcement des moyens en personnel en tenue des départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions, huit projets de renforcement des capacités stratégiques ont été exécutés; l'application des recommandations du Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies préconisant d'exploiter les technologies afin d'améliorer les résultats dans des environnements difficiles a commencé; l'élaboration de normes militaires et de directives stratégiques pour la police s'est poursuivie, notamment pour ce qui est des politiques et des documents d'orientation ainsi que des supports de formation des unités militaires; une série de manuels décrivant les normes de comportement professionnel applicables au personnel de maintien de la paix en tenue destinés aux unités militaires a été élaborée; une nouvelle politique de protection des civils et des directives concernant son application par les composantes militaires ont été promulguées; des procédures opérationnelles permanentes visant à faciliter l'évaluation de la capacité opérationnelle du personnel de police avant son déploiement ont été établies; une stratégie de formation sur l'égalité des sexes a été élaborée, ainsi que des supports de formation sur la protection des civils, les violences sexuelles liées aux conflits et la protection de l'enfance.

5. Le Département de l'appui aux missions a fourni des services à un personnel plus nombreux, travaillant dans des environnements plus complexes et s'acquittant de missions plus variées que jamais. Pour la cinquième et dernière année, il a continué de mettre en œuvre la stratégie globale d'appui aux missions, qui a permis d'obtenir des résultats non négligeables, notamment la planification et le déploiement précoce de la MINUSCA. La stratégie offre également une base solide au renforcement de l'appui aux missions dans le contexte des difficultés actuelles. Les outils et les méthodes qui sous-tendent la stratégie globale visent à soutenir les nouvelles missions et à les aider à surmonter les problèmes d'appui, notamment dans les situations extrêmes auxquelles elles font souvent face. La stratégie a permis aux missions de maintien de la paix d'être plus efficaces : a) elles ont disposé de budgets de démarrage plus réalistes et ont amélioré le taux d'exécution des budgets; b) les stocks pour déploiement stratégique englobaient des matériaux de construction, ce qui a accéléré les travaux portant sur l'infrastructure des nouvelles

missions fondée sur des camps modulaires, et des équipes d'appui aux missions ont été déployées à partir du Centre de services mondial; c) des économies d'échelle ont été faites grâce aux services partagés, qui ont permis de ramener de 136 à 106 le nombre moyen de fonctionnaires d'appui et de sécurité par tranche de 1 000 membres des missions entre les exercices 2010/11 et 2014/15. Le Département a continué à appliquer le cadre intégré de déontologie et de discipline ainsi que les initiatives relevant du programme renforcé de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

6. Le Département de la gestion a fourni un appui fonctionnel dans l'exécution des activités clefs suivantes : des états financiers conformes aux normes IPSAS ont été élaborés pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 pour toutes les missions de maintien de la paix actives et clôturées; les missions de maintien de la paix ont reçu le plan de valorisation des avantages des normes IPSAS, puis elles ont bénéficié d'une formation dispensée à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) donnant un aperçu des catégories d'avantages issus des normes IPSAS et du mécanisme de suivi et de communication de l'information à cet égard; la structure de paiement centralisé d'Umoja a été mise en service, ce qui a permis au Siège de traiter des paiements transfrontières en dollars des États-Unis; le progiciel de gestion du matériel appartenant aux contingents a été mis en service à la MINUSS et il commence à être utilisé à la MINUSCA; le système électronique de gestion des carburants est utilisé par la MINUSMA, la MINUL et la MONUSCO; la mise à l'essai du système de gestion des rations a commencé; un système de filtrage des courriels a été déployé afin de renforcer l'efficacité de la messagerie électronique de l'Organisation et de protéger les systèmes informatiques essentiels et névralgiques contre des messages électroniques piégés. De plus, un projet pilote à long terme portant sur le lancement d'appel d'offres pour l'affrètement de vols s'est terminé en mars 2015. Couronné de succès, il ouvre la voie à une véritable concurrence internationale qui permettra de gagner en efficacité. Avec le déploiement d'Umoja, la visibilité des contrats-cadres a été améliorée, ce qui simplifie les procédures d'achat. Les principales initiatives dans ce domaine sont les suivantes : possibilité de répondre en ligne aux appels d'offres; réalisation d'une étude d'ensemble des plans de classement et d'archivage des documents, tant pour le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions que pour les opérations de maintien de la paix; établissement d'une stratégie d'approvisionnement sur mesure, qui constitue un élément essentiel de la stratégie globale d'appui aux missions. En outre, en collaboration avec des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, le Département de la gestion a organisé des missions de sensibilisation et des salons professionnels virtuels afin d'inciter les candidats originaires des pays sous-représentés, notamment des femmes, à postuler un emploi dans les missions. Dans le contexte de la crise due à l'Ebola, il a mis divers mécanismes de soutien à la disposition des membres du personnel des missions de maintien de la paix affectés dans les régions touchées, notamment des séances d'information préalables au départ, une ligne téléphonique ouverte 24 heures sur 24 pour les fonctionnaires et leur famille et un solide dispositif d'orientation. En outre, il a continué à travailler à la mise en pratique du dispositif de mobilité adopté en 2013/14 et à renforcer et à rationaliser différentes procédures de gestion des ressources humaines.

7. Au Bureau des services de contrôle interne, la Division de l'audit interne a commencé à déployer un système Web de gestion des audits afin de faciliter la

gestion globale des audits, pendant tout leur cycle de vie, notamment pour ce qui est du suivi des recommandations qui en sont issues et de la suite donnée à ces dernières, de façon à renforcer l'efficacité du Bureau et du Secrétariat. À cet égard, elle a continué d'examiner et d'améliorer sa méthode d'audit et elle a mis en place des indicateurs de résultats en vue de renforcer le contrôle interne des procédures d'audit, l'objectif étant de mesurer plus précisément les résultats et les effets de ses activités. Elle élaborait également une méthode et renforçait ses compétences afin de mener à bien des audits opérationnels. La Division de l'inspection et de l'évaluation a établi un rapport sur la Force de police permanente et un autre sur l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix. Elle a entamé également quatre évaluations et examens portant sur les cadres logiques, les résultats des activités de renforcement menées auprès de la Police nationale par la MINUSTAH, la MONUSCO et l'ONUCI, l'intégration des activités de ces trois opérations de maintien de la paix avec celles des équipes de pays des Nations Unies et la formation des dirigeants des départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions. La Division des investigations a dispensé une formation sur les normes d'enquête et sur les comportements prohibés, et organisé un programme d'accueil et d'orientation complet à l'intention des enquêteurs nouvellement recrutés par le Bureau. Elle a mis au point un dispositif régissant l'organisation d'activités de formation et de perfectionnement professionnel à l'intention des enquêteurs du Bureau. Elle a également établi un guide sur les différents types de fautes et de problèmes rencontrés lors des enquêtes. Elle a achevé la mise à jour de son manuel et publié des directives régissant les enquêtes sur les comportements prohibés. Enfin, elle a mis en service le nouveau système de gestion des dossiers.

II. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

A. Département des opérations de maintien de la paix

a) Bureau du Secrétaire général adjoint

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Publication, dans les six langues officielles, des principaux documents d'information concernant le maintien de la paix et l'appui aux missions sur le site Web des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et sur les réseaux sociaux de façon à les mettre à la disposition des États Membres

Objectif atteint. Les principaux documents d'information ont été publiés dans les 6 langues officielles sur le site Web des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Respect intégral, par les nouvelles opérations de maintien de la paix, des instructions opérationnelles initiales concernant les comptes rendus de situation et l'accès à l'information interne

Aucune mission n'a été créée au cours de l'exercice considéré. L'appui fourni à toutes les missions est demeuré conforme aux instructions opérationnelles initiales.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Respect intégral, par 12 missions, des normes relatives à la gestion des dossiers et de l'information

Objectif atteint. Les normes élémentaires, notamment l'utilisation du système de classement des dossiers dans les opérations de maintien de la paix et les directives sur les délais de conservation des documents relatifs à ces opérations, ont été respectées par 12 missions (la FINUL, la FISNUA, la MINUAD, la MINUL, la MINURSO, la MINUSCA, la MINUSMA, la MINUSS, la MINUSTAH, la MONUSCO, l'ONUCI et l'UNFICYP).

Élaboration, par 4 opérations de maintien de la paix pluridimensionnelles, d'une stratégie de communication de portée générale ou limitée à un problème particulier

1 stratégie relative aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles pour la MINUSCA; 1 stratégie relative à la réorganisation de la MINUAD; 1 stratégie relative à l'affaire de Gao et aux reportages peu flatteurs sur la MINUSMA qu'elle a suscités dans les médias

Adhésion des missions à 80 % des recommandations visant à améliorer l'efficacité du personnel en tenue, dans le respect des règles, politiques, des pratiques et des normes applicables à l'ONU

Objectif atteint. Les constatations et recommandations portant sur des problèmes systémiques relatifs aux opérations de maintien de la paix et visant à améliorer l'efficacité du personnel en tenue ont été acceptées par la MINUSMA, la MONUSCO, la MINUSS, la FISNUA et la MINUSTAH.

b) Bureau des opérations

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Les résolutions du Conseil de sécurité reprennent les recommandations portant sur l'établissement d'opérations de maintien de la paix ou sur des remaniements majeurs d'opérations en cours et sur l'appui à apporter à l'AMISOM (100 %).

Objectif atteint. Le Conseil de sécurité a adopté toutes les recommandations portant sur des remaniements majeurs à apporter aux opérations de maintien de la paix.

Dans la totalité de ses rapports au Conseil de sécurité, le Secrétaire général rend compte des réunions d'information avec les pays qui fournissent des contingents et avec les États Membres.

Objectif atteint. Tous les rapports rendent compte des réunions d'information avec les pays qui fournissent des contingents et avec les États Membres.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

La mise en place de nouvelles missions de maintien de la paix ou l'adaptation de missions existantes se font dans le respect des délais fixés par le Conseil de sécurité.

Objectif atteint. Conformément aux délais et aux priorités fixés, la planification était en cours ou terminée pour : le déploiement de la MINUSCA; la poursuite de la mise en place de la MINUSMA et son expansion dans le nord du Mali; l'examen stratégique et la reconfiguration de la MONUSCO; la réorganisation de la MINUSS en fonction de ses priorités révisées; la révision des priorités et la réorganisation de la MINUAD; la reconfiguration de l'ONUCI; la consolidation de la MINUSTAH; l'établissement d'une mission conjointe de l'ONU et de l'Union africaine chargée d'examiner les critères de déploiement d'une opération de maintien de la paix de l'ONU en Somalie.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

La totalité des opérations de maintien de la paix conduites dans un cadre intégré sont dotées d'un cadre stratégique intégré à jour ou d'un cadre équivalent.

Les cadres stratégiques intégrés de deux missions (la MINUSTAH et la MINUAD) ont été révisés. En revanche, l'élaboration d'un nouveau cadre pour la MINUSCA était en suspens, car la situation sur le terrain était changeante. Une mise à jour du cadre de la MINUK était en cours, tandis que celle des cadres de la MINUSS et de l'ONUCI étaient en attente des résultats d'évaluations à venir et de la planification de la transition de ces missions.

La totalité des opérations de maintien de la paix franchissent les principales étapes définies et prescrites par le Conseil de sécurité dans ses résolutions.

Toutes les missions ont franchi les principales étapes définies et prescrites par le Conseil de sécurité, sauf la MINUL, dont le retrait a été retardé en raison de la crise due à l'Ebola.

c) Bureau des affaires militaires

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

90 % des recommandations portant sur des questions militaires sont prises en compte par le Conseil de sécurité dans ses résolutions lors de la création ou du réaménagement d'opérations de maintien de la paix.

Objectif atteint. Le Conseil de sécurité a tenu compte de 98 % des recommandations relatives aux questions militaires dans 26 de ses résolutions.

Le résultat obtenu est supérieur aux prévisions en raison des nombreuses consultations préalables tenues avec les bureaux compétents du Secrétariat, des missions permanentes et des pays fournisseurs de contingents.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les plans militaires des opérations de maintien de la paix qui viennent d'être créées ou dont le mandat a été largement modifié sont élaborés dans les 7 jours suivant l'adoption de la résolution pertinente par le Conseil de sécurité.

Objectif atteint. Les plans militaires de la MINUSCA, de la MINUSS, de l'ONUCI et de la FINUL ont été établis dans les 7 jours suivant l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution pertinente.

Le personnel militaire du Siège est prêt à être déployé sur les sites des opérations de maintien de la paix dans les 15 jours suivant l'adoption d'une résolution ou d'une décision du Conseil de sécurité en ce sens.

Objectif atteint. En ce qui concerne le transfert des responsabilités de la MISCA à la MINUSCA, le personnel militaire a été tenu prêt et affecté à la MINUSCA dans les 15 jours suivant l'adoption de la résolution 2149 (2014) par le Conseil de sécurité.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les missions appliquent la totalité des recommandations militaires formulées dans les rapports de fin de mission, les bilans de conférence et d'intervention et les rapports établis à l'issue de visites, d'études et d'évaluations qui ont été approuvés par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

89 % des recommandations militaires ont été appliquées : 116 des 131 recommandations traitées ont été appliquées. L'application des 15 recommandations restantes, qui portaient sur l'étude de la capacité militaire de la FINUL, était en cours et devait être terminée d'ici à la fin 2015.

d) Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Les activités à mener par les policiers et les spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires sont énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité.

Les recommandations du Secrétaire général se rapportant à la réforme du secteur de la sécurité, au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, à la lutte antimines et aux restes explosifs de guerre sont prises en compte dans les résolutions du Conseil de sécurité sur la création ou le réaménagement d'opérations de maintien de la paix (100 %).

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. 19 résolutions du Conseil de sécurité font référence à des activités à mener par la Police des Nations Unies. La contribution des activités policières aux opérations de maintien de la paix a aussi été mise en valeur dans la résolution 2185 (2014) du Conseil de sécurité, sur la police.

10 résolutions du Conseil de sécurité énoncent les activités judiciaires et pénitentiaires à mener par les spécialistes de ces questions à l'ONU.

Objectif atteint. 11 résolutions du Conseil de sécurité font référence au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, 7 à la réforme du secteur de la sécurité et 6 à la lutte antimines, aux restes explosifs de guerre ou à la gestion des armes et des munitions.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Déploiement initial d'effectifs de police dans des opérations de maintien de la paix nouvelles, réaménagées ou en cours de transition dans les 28 jours suivant l'adoption de la résolution pertinente du Conseil de sécurité

Déploiement initial d'un corps de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires dans des opérations de maintien de la paix nouvelles, réaménagées ou en cours de transition dans les 30 jours suivant l'adoption de la résolution pertinente du Conseil de sécurité

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Des membres de la Force de police permanente ont été déployés dans les régions de Gao et de Kidal dans les 28 jours suivant l'autorisation donnée à la MINUSMA d'étendre sa présence dans le nord du Mali; des membres ont également été déployés auprès de la MINUSCA afin de constituer une équipe avancée, une fois la MINUSCA autorisée à prendre le relais de l'Union africaine.

Objectif atteint. Le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires a été déployé dans 5 opérations de maintien de la paix dans un délai de 30 jours.

Déploiement initial de spécialistes de la lutte antimines et de la réforme du secteur de la sécurité dans des opérations de maintien de la paix nouvelles, réaménagées ou en cours de transition dans les 30 jours suivant l'adoption de la résolution pertinente du Conseil de sécurité

Objectif atteint. Des spécialistes de la lutte antimines et de la réforme du secteur de la sécurité ont été déployés auprès de la MINUSCA dans les 30 jours suivant le passage de relais.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Élaboration, pour 5 opérations de maintien de la paix, de plans intégrés englobant les composantes de police, de justice, d'administration pénitentiaire, de désarmement, démobilisation et réintégration, de réforme du secteur de la sécurité et de lutte antimines

Objectif atteint. Des plans intégrés englobant les composantes de police, de justice, d'administration pénitentiaire, de désarmement, démobilisation et réintégration, de réforme du secteur de la sécurité et de lutte antimines ont été élaborés pour 5 missions et des plans intégrés concernant la seule réforme du secteur de la sécurité ont été établis pour 4 missions.

Réduction de 16 % à 15 % du taux de non-déploiement des effectifs de police dans les missions

Objectif atteint. Au 30 juin 2015, le taux global de non-déploiement des effectifs de police dans les missions était de 15 %.

Élaboration ou mise à jour de plans de lutte antimines d'urgence pour 3 opérations de maintien de la paix

Objectif atteint. Les plans de lutte antimines d'urgence de 3 opérations de maintien de la paix ont été adoptés ou remaniés.

e) Division des politiques, de l'évaluation et de la formation

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Tous les rapports demandés formellement ou non par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix lui sont présentés.

Objectif atteint. Tous les rapports demandés ont été fournis.

Le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix présente un aperçu de toutes les grandes questions de politique générale concernant les opérations de maintien de la paix.

Objectif atteint. Dans son rapport sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/69/642), le Secrétaire général expose la suite donnée aux recommandations et répond aux demandes d'information présentées par le Comité dans son rapport de 2014 (A/68/19).

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

L'Union européenne fournit des moyens permettant ou appuyant le déploiement rapide d'une opération de maintien de la paix nouvellement créée ou subissant une transformation importante.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. L'opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine (EUFOR RCA) a prêté son concours à la MISCA jusqu'à sa transformation en opération de maintien de la paix de l'ONU et elle a fourni les moyens nécessaires sur le terrain pour assurer la transition jusqu'à ce que la composante militaire de la MINUSCA soit pleinement déployée et opérationnelle.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

La totalité des normes applicables en matière de formation est mise à la disposition de tous les pays fournissant des contingents et des effectifs de police et de toutes les opérations de maintien de la paix.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Toutes les normes relatives à la formation du personnel civil, militaire et policier ont été mises à la disposition de tous les États Membres en vue de la formation préalable au déploiement et des opérations de maintien de la paix en prévision de l'accueil des nouvelles recrues et de la formation continue.

Tous les documents d'orientation nouveaux ou révisés relatifs aux opérations de maintien de la paix sont regroupés dans la base de données des politiques et pratiques se trouvant sur l'intranet des opérations de paix où ils peuvent être consultés par tout le personnel des opérations de maintien de la paix.

Objectif atteint. Tous les documents d'orientation nouveaux ou révisés, notamment les politiques, les instructions permanentes et les documents relatifs aux lignes directrices et à la gestion des connaissances, ont été regroupés dans la base de données des politiques et des pratiques, laquelle est mise à la disposition de tout le personnel des missions.

B. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Mise en œuvre de 4 mécanismes de consultation avec l'Union africaine sur les questions de maintien de la paix – entre le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, entre le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine, entre l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité (sous la direction des secrétaires généraux adjoints et commissaires de l'Union africaine concernés) et entre les bureaux

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Des mécanismes de consultation avec l'Union africaine sur les questions de maintien de la paix ont été mis en œuvre aux 4 niveaux, notamment au moyen de 2 réunions bilatérales tenues entre le Secrétaire général ou le Vice-Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine en marge des sommets de l'Union africaine.

du Secrétariat de l'ONU et de la Commission de l'Union africaine chargés des opérations de maintien de la paix – et fourniture d'un appui à ces mécanismes

Mise en œuvre de 2 mécanismes de consultation avec 2 groupes essentiels (les organismes des Nations Unies et les partenaires de l'Union africaine) afin d'assurer la coordination et la cohérence de l'appui opérationnel et de l'appui concernant le renforcement des capacités fournis à l'Union africaine dans les domaines liés au maintien de la paix

Objectif atteint. 2 mécanismes de consultation, se réunissant une fois par mois dans le cadre du Groupe thématique paix et sécurité du Programme décennal de renforcement des capacités et du Groupe des partenaires de l'Union africaine, ont été institués avec les 2 groupes essentiels que constituent les organismes des Nations Unies et les partenaires de l'Union africaine.

Réalisation intégrale des objectifs de la stratégie commune de renforcement du partenariat entre l'Union africaine et les Nations Unies relatifs à la paix et à la sécurité

Objectif atteint. Un mécanisme de consultation avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a été créé et 20 réunions consultatives ont eu lieu sur la prévention des conflits, le tour d'horizon prospectif et le renforcement du partenariat.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les 5 piliers de l'Architecture africaine de paix et de sécurité sont opérationnels et les objectifs d'étape définis dans la troisième feuille de route de la Force africaine en attente sont atteints.

Objectif atteint. Les 5 piliers de l'Architecture africaine de paix et de sécurité sont opérationnels. Tous les objectifs d'étape définis pour l'exercice 2014/15 dans la troisième feuille de route de la Force africaine en attente ont été atteints, conformément au calendrier révisé. La Force africaine en attente achevait ses préparatifs avant de devenir opérationnelle en décembre 2015, et l'exercice AMANI Africa II s'est terminé en novembre 2015.

18 stratégies de renforcement des capacités relatives au maintien de la paix sont élaborées et mises en œuvre à l'intention de la Commission de l'Union africaine dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité

Objectif atteint. 18 stratégies de renforcement des capacités ont été mises en œuvre, avec des initiatives d'examen et d'élaboration de documents de politique générale, la participation à la mise en place d'activités de formation et des ateliers d'examen du programme de formation.

Le cycle AMANI Africa II est exécuté intégralement conformément aux dispositions de la troisième feuille de route de la Force africaine en attente.

L'exercice d'entraînement sur le terrain AMANI Africa II a eu lieu en octobre et novembre 2015, et le calendrier défini dans la feuille de route de la Force africaine en attente a été adapté en conséquence : près de 20 % des activités relatives au cycle AMANI Africa II ont été reportées au troisième trimestre 2015 ou à une date ultérieure; les autres se sont déroulées comme prévu.

Toutes les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine en cours sont pleinement opérationnelles dans le cadre de leur mandat.

Objectif atteint. L'AMISOM et la Force régionale d'intervention sur l'Armée de résistance du Seigneur restent pleinement opérationnelles dans le cadre de leur mandat. La mission de l'Union africaine contre l'épidémie d'Ebola au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée (dans le

cadre du soutien de l'Union africaine à la lutte contre l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest) est devenue pleinement opérationnelle au cours de l'exercice considéré. Conformément à la décision prise par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à sa 484^e session, la Force multinationale mixte a été déployée pour lutter contre le groupe terroriste Boko Haram. Le nombre de militaires et d'autres membres du personnel a été initialement fixé à 7 500, puis est passé à 10 000 hommes.

L'Union africaine et l'AMISOM élaborent et mettent en œuvre de nouveaux concepts et plans d'opérations portant sur le renforcement des moyens dans le cadre du mandat envisagé.

Objectif atteint. Sur la base de l'évaluation comparative effectuée conjointement par l'ONU et l'Union africaine en avril 2015, et de la résolution 2232 (2015) du Conseil de sécurité qui a suivi, l'Union africaine a examiné et élaboré, avec le concours de l'ONU et d'autres partenaires internationaux, un nouveau concept d'opérations à l'intention de l'AMISOM pour les 18 mois à venir.

C. Département de l'appui aux missions

a) Bureau du Secrétaire général adjoint

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Réactions positives des organes délibérants et de l'Assemblée générale à l'égard de la stratégie globale d'appui aux missions et de sa mise en œuvre progressive (100 %)

Objectif atteint. Dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale s'est félicitée des progrès accomplis et des avantages obtenus, notamment ceux touchant les services partagés, dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions.

Approbation par l'Assemblée générale des recommandations du Secrétaire général sur les mesures à prendre pour réformer l'appui aux opérations de maintien de la paix

L'Assemblée générale a fait sienne la recommandation du Secrétaire général tendant à octroyer au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) son autonomie en matière de gestion et de fonctionnement, avec la soumission d'un projet de budget et l'instauration de modalités selon lesquelles le Centre rend des comptes directement au Département de l'appui aux missions, mais d'autres propositions, dont l'utilisation du plan de financement standard et l'élargissement des services partagés grâce à la création d'un deuxième centre, n'ont pas été approuvées.

Prise en compte des questions de déontologie et de discipline, selon qu'il convient, dans tous les rapports sur les opérations de maintien de la paix présentés par le Secrétaire général au Conseil de sécurité

Objectif atteint. Le Secrétaire général a fait figurer des renseignements sur les questions de déontologie et de discipline dans les 10 rapports qu'il a présentés au Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus
Indicateurs de succès effectifs

Mise en place intégrale de plans de soutien logistique d'ensemble pour les missions permettant à l'ONU de faciliter le déploiement d'opérations nouvelles ou élargies dans les délais prescrits par le Conseil de sécurité

Objectif atteint. Des principes et plans d'ensemble ont été mis en place afin de permettre à l'ONU d'appuyer les missions dans les délais prescrits par le Conseil de sécurité.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus
Indicateurs de succès effectifs

Examen de toutes les allégations de faute grave signalées aux opérations de maintien de la paix dans les 7 jours et enregistrement dans le système de suivi des fautes professionnelles

94 % des faits signalés ont été consignés dans le système de suivi des fautes professionnelles dans les 7 jours. Les rapports des missions de maintien de la paix indiquent que sur les 690 allégations consignées dans le système au cours de l'exercice considéré, 42 l'ont été tardivement, principalement parce que les faits ont été signalés tardivement à la mission. Pour régler ce problème, de nouvelles instructions ont été communiquées aux missions en septembre 2014.

Examen et traitement des rapports établis par les commissions d'enquête dans les 10 jours suivant leur réception et communication de ces rapports aux parties intéressées au moyen du dispositif de suivi des enquêtes

Objectif atteint. Les 192 rapports établis par les commissions d'enquête ont tous été examinés et traités dans les 10 jours suivant leur réception et portés à l'attention des parties intéressées au moyen du dispositif de suivi des enquêtes.

b) Division du budget et des finances

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus
Indicateurs de succès effectifs

Les demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents sont examinées et traitées dans les 3 mois suivant la fin du trimestre concerné.

Objectif atteint. En moyenne, les demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents ont continué à être traitées dans les 90 jours qui ont suivi la réception des rapports d'inspection pour certification.

Le Conseil de sécurité est tenu informé, lorsqu'il examine la création ou l'élargissement de missions, de l'incidence que ceci aura sur les ressources et sur l'appui aux missions.

Objectif atteint. Le Conseil de sécurité a été tenu informé de l'incidence que la création ou l'élargissement de missions auraient sur les ressources.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Présentation des projets de budget pour les missions nouvelles ou élargies dans les 90 jours suivant l'adoption de la résolution correspondante du Conseil de sécurité

Aucune mission n'a été créée au cours de l'exercice considéré.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Réduction de 1 % du coût moyen du personnel en tenue déployé dans les opérations de maintien de la paix

Objectif atteint. Le coût moyen du personnel en tenue déployé a été réduit de 1 %, passant de 73 900 dollars en 2013/14 à 72 900 dollars en 2014/15.

c) Division du personnel des missions

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Respect par les missions de maintien de la paix en cours de démarrage, d'expansion ou de transition, à la fin de leur exercice budgétaire, des taux d'occupation indiqués dans le contrat pour les postes autorisés concernant le personnel civil recruté sur le plan international

La seule mission de maintien de la paix en cours de démarrage était la MINUSCA, qui a pourvu 80 % de ses postes avant le 31 décembre 2014, atteignant ainsi l'objectif de son plan de recrutement. Cependant, en raison de retards accusés pour l'entrée en fonctions des candidats sélectionnés, le taux d'occupation des postes était seulement de 64,2 % au 30 juin 2015 pour le personnel civil recruté sur le plan international.

Augmentation du nombre d'éléments civils recrutés par les missions de maintien de la paix au moyen des fichiers de candidats présélectionnés (1 300)

1 170 personnes inscrites sur les fichiers de candidats présélectionnés ont été recrutées dans les missions de maintien de la paix.

Ce nombre est inférieur aux prévisions en raison de la baisse du nombre de recrutements dans les missions par rapport à l'exercice budgétaire précédent.

Augmentation de 3 % du nombre de femmes figurant sur les fichiers de candidats présélectionnés par les organes centraux de contrôle

Objectif atteint. Le pourcentage de femmes inscrites sur les fichiers de candidats présélectionnés est passé de 24 à 27 % au cours de l'exercice considéré.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Respect, par toutes les opérations de maintien de la paix stables, des taux d'occupation annuels moyens indiqués dans le contrat pour les postes autorisés concernant le personnel civil recruté sur les plans national et international

La MINURSO, la MINUSMA, la MINUSTAH, la MONUSCO, la MINUK, la MINUL, la MINUSS, l'ONUCI, l'UNSOA et l'UNFICYP n'ont pas atteint les objectifs, principalement en raison de problèmes de sécurité, de réduction d'effectifs à venir ou de changements dans les priorités. Dans ces missions, le taux effectif d'occupation des postes était supérieur de 6 % en moyenne au taux cible indiqué dans le contrat.

d) Division du soutien logistique**Réalisation escomptée 1.1** : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Absence, dans les rapports des organes délibérants, d'observations négatives sur les travaux que la Division mène en collaboration avec les États Membres et les pays fournissant des contingents ou des effectifs de police (100 %)

Objectif atteint. Les organes délibérants n'ont formulé aucune critique dans leurs rapports.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Mobilisation et déploiement, dans les 90 jours suivant la création de missions par le Conseil de sécurité, du matériel et des moyens logistiques nécessaires pour faciliter le travail des équipes de démarrage et les premiers déploiements de contingents et de personnel de police

Objectif atteint. Du matériel logistique d'une valeur d'environ 44 millions de dollars a été envoyé à la MINUSCA dans les 90 jours suivant la création de celle-ci par le Conseil de sécurité, pour faciliter le travail de l'équipe de démarrage.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Vérification de la conformité par rapport aux normes IPSAS de toutes les immobilisations corporelles et de tous les stocks des opérations de maintien de la paix ayant une valeur marchande et rapprochement concernant tous les éléments manquants

Il a été procédé à la vérification de la conformité par rapport aux normes IPSAS de 99,8 % des immobilisations corporelles et de 99,9 % des stocks des opérations de maintien de la paix ayant une valeur marchande (dont la totalité des stocks pour déploiement stratégique), et les opérations de rapprochement concernant 99,9 % des éléments manquants ont été effectuées.

Augmentation jusqu'à 99 % du taux de correction des anomalies et de l'exactitude de la tenue de la comptabilité matières des opérations	Le taux de correction des anomalies était de 92,2 %, contre 95,1 % en 2013/14. Ce résultat inférieur aux prévisions est principalement imputable à la MINUSCA, à l'ONUCI et à la MINUAD.
Augmentation jusqu'à 90 % du taux d'application des directives concernant les véhicules légers de transport de passagers dans les opérations de maintien de la paix en cours	Objectif atteint. Le taux d'application des directives a augmenté de 3 % par rapport à l'exercice précédent, pour se chiffrer à 92,5 %.
Maintien à 100 % de la proportion de sous-traitants dont les services sont évalués grâce au nouveau système d'évaluation des prestataires de services de transport de surface	Objectif atteint. La proportion de sous-traitants dont les services sont évalués grâce au nouveau système d'évaluation des prestataires a été maintenue à 100 %.
Application intégrale de toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant la gestion des moyens logistiques dans les missions qui n'avaient pas été appliquées au cours de l'exercice précédent	Objectif atteint. Toutes les recommandations concernant la Division de l'appui logistique formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport [A/68/5 (Vol. II)] ont été appliquées. Les recommandations figurant dans le rapport suivant [A/69/5 (Vol. II)] qui n'avaient pas été appliquées étaient en cours d'examen par le Comité.
Délai de qualification technique préalable des fournisseurs potentiels de moyens de transports aériens ramené à 6 mois dans tous les cas	L'examen de 11 des 13 dossiers reçus a pris moins de 6 mois, les fournisseurs ayant fourni toutes les pièces qui avaient été demandées. Dans les 2 cas restants, des retards ont été enregistrés, car les transporteurs ont présenté des renseignements incomplets.
Délai de certification des factures ramené à 14 jours	Aucune donnée disponible en raison du passage du Système intégré de gestion à Umoja.

e) Division de l'informatique et des communications

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Fourniture au Conseil de sécurité, dans les 3 jours suivant la demande, de données géospatiales, d'images satellitaires et de cartes d'analyse thématique actualisées se rapportant aux questions dont il est saisi

Objectif atteint. Le Conseil de sécurité a reçu des données géospatiales actualisées dans les 3 jours suivant ses demandes pour ses réunions de consultation quotidiennes.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Liaisons de communications établies dans les 24 heures suivant l'arrivée du matériel informatique et du matériel de communications dans une nouvelle opération de maintien de la paix

Aucune mission n'a été créée au cours de l'exercice considéré.

Fourniture au Conseil de sécurité, dans les 9 jours suivant la demande, de données et de cartes spatiales numérisées et actualisées

Objectif atteint. Des données et des cartes spatiales numérisées et actualisées ont été fournies au Conseil de sécurité et aux départements et bureaux du Secrétariat dans les 9 jours qui ont suivi leurs demandes.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Obtention par la Division de l'informatique et des communications d'un taux de satisfaction de 80 % pour les services fournis aux opérations de maintien de la paix

Le taux de satisfaction a atteint 65 %.

Ce résultat est inférieur aux prévisions, car on a considéré que les personnes ayant donné une réponse neutre aux enquêtes n'étaient pas véritablement satisfaites. Cependant, le taux de satisfaction global était plus élevé que le taux de satisfaction à long terme relevé à l'extérieur, qui se situe autour de 60 %.

D. Département de la gestion

a) Bureau du Secrétaire général adjoint

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Réaction favorable des États Membres vis-à-vis des services fournis par le secrétariat de la Cinquième Commission et le Comité du programme et de la coordination (100 %)

Objectif atteint. 97,1 % des personnes ayant répondu à l'enquête réalisée auprès des membres du Bureau de la Cinquième Commission et des coordonnateurs des travaux de la Commission pendant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale se sont dites au moins satisfaites des services reçus.

Les 3 % restants ne savaient pas quelle évaluation attribuer à certains services ou se déclaraient insatisfaits sur des questions ne relevant pas de la compétence du secrétariat de la Cinquième Commission ou du Comité du programme et de la coordination. Leur opinion n'a donc pas été prise en compte dans le calcul du pourcentage.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Temps moyen de traitement des dossiers dont est saisi le Comité des marchés du Siège : 7,5 jours ouvrables

Objectif atteint. Le délai moyen de traitement des dossiers dont est saisi le secrétariat du Comité des marchés du Siège est de 2,8 jours ouvrables.

Ce délai plus court que prévu est dû principalement au grand nombre de demandes devant être traitées immédiatement.

Participation de 90 % des membres des comités locaux des marchés à la formation de base obligatoire

Objectif atteint. 91 % des membres des comités locaux des marchés ont suivi la formation de base obligatoire.

Fonctionnement stable d'Umoja-Extension 1 dans la mission pilote après sa mise en service, le 1er juillet 2014, et mise en service réussie de ses fonctionnalités dans les opérations de maintien de la paix avant juin 2015

Objectif atteint. Un test d'intégration d'Umoja-Démarrage et Umoja-Extension 1 s'est déroulé avec succès à la MINUSTAH. Cette intégration a permis d'ajouter des fonctions de gestion des ressources humaines, des voyages, des états de paie et des indemnités aux fonctionnalités d'Umoja-Démarrage. Les nouvelles fonctions de gestion des ressources humaines et de la paie dont dispose ainsi la MINUSTAH ont permis de mettre hors service sept sous-systèmes de paie Progen. Toutes les entités du Secrétariat de l'ONU ont été dotées du module Umoja de gestion des biens immobiliers.

Examen de toutes les demandes de contrôle hiérarchique présentées par les agents de maintien de la paix et suite donnée dans un délai de 45 jours

83 % des demandes de contrôle hiérarchique présentées par les agents de maintien de la paix ont été examinées et ont reçu une suite dans un délai de 45 jours.

Pas d'augmentation du pourcentage de plaintes portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, la majorité des litiges faisant l'objet d'un règlement amiable ou se soldant par l'annulation de la décision initiale (40 %)

Objectif atteint. 70 % des demandes ont été réglées au stade du contrôle hiérarchique.

b) Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Respect systématique de la date limite de présentation des rapports au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences

Objectif atteint. Les 47 rapports du Bureau ont été présentés dans les délais impartis.

Absence, dans les rapports des organes délibérants, d'observations négatives sur la présentation des rapports relatifs à la présentation et à l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix et d'autres rapports connexes	Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a souligné que toutes les propositions de modification des tableaux d'effectif de la MONUSCO devaient être étayées par des arguments solides, s'est inquiété de la qualité du rapport et des réponses écrites de la MINUAD ainsi que des retards pris dans leur soumission, et a noté que le rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix devrait mettre en évidence les changements de politiques récents ayant une incidence sur les différentes opérations de maintien de la paix. Le Comité consultatif a par ailleurs fait observer que les explications fournies manquaient parfois de clarté et de transparence.
Réponse aux demandes de compléments d'information émanant de la Cinquième Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans les 5 jours ouvrables suivant leur réception	En moyenne, les demandes de compléments d'information émanant de la Cinquième Commission et du Comité consultatif ont reçu une réponse écrite dans les 5 jours ouvrables qui ont suivi leur réception. Les retards s'expliquent principalement par le fait que les départements clients ont dans certains cas mis beaucoup de temps à fournir les renseignements demandés, notamment lorsqu'ils devaient les recueillir à partir de données brutes.
Opinion favorable du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU sur les états financiers des opérations de maintien de la paix	Objectif atteint. Une opinion non assortie de réserve a été formulée concernant les états financiers de 2013/14.
Présentation des états financiers au Comité des commissaires aux comptes dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice	Objectif atteint. Les états financiers de l'exercice 2014/15 ont été présentés le 30 septembre 2015.
Mise en ligne des états mensuels des contributions avant la fin du mois suivant	Objectif atteint. Les rapports mensuels ont pu être consultés par les États Membres et les utilisateurs du Secrétariat sur le portail Web consacré aux contributions.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Établissement des dispositions relatives aux opérations bancaires dans les 3 mois suivant la création d'une opération de maintien de la paix

Objectif atteint. Les dispositions relatives aux opérations bancaires ont été établies en République centrafricaine au cours de l'exercice budgétaire qui a suivi la création de la MINUSCA.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Mise au point de procédures normalisées pour que la comptabilité et les états soient conformes aux normes IPSAS

Objectif atteint. Des états financiers conformes aux normes IPSAS ont été établis pour toutes les missions en cours et les missions terminées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

Sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées ne dépassant pas l'équivalent de 3 mois de dépenses

Au 30 juin 2015, les sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées ne dépassaient pas l'équivalent de 3 mois de dépenses pour 10 des 13 opérations de maintien de la paix en cours. En raison de problèmes de trésorerie, les sommes dues au 30 juin 2015 ont été versées pour la période allant jusqu'en février 2015 pour la FNUOD, pour la période allant jusqu'en décembre 2014 pour l'UNFICYP et pour la période allant jusqu'en août 2014 pour la MINURSO.

Conseils fournis par la Division du financement des opérations de maintien de la paix à propos des politiques et procédures budgétaires jugés satisfaisants ou très satisfaisants par 90 % des clients interrogés dans le cadre d'enquêtes de satisfaction

Aucune enquête de satisfaction n'a été effectuée pour la Division du financement des opérations de maintien de la paix.

Traitement des demandes de remboursement des pays fournisseurs de contingents dans les délais prescrits et conformément aux instructions émanant des États Membres

Objectif atteint. Les demandes de paiement au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents ont été traitées chaque trimestre.

90 % des paiements effectués par le Siège au personnel recruté sur le plan international pour les missions de maintien de la paix traités dans les 30 jours ouvrables suivant la réception des justificatifs requis

83 % des paiements ont été effectués dans les délais prévus, contre 85 % pour l'exercice précédent. 100 % des traitements ont été versés à temps, et 60 % des prestations dues à la cessation de service et 89 % des indemnités pour frais d'études ont été versées dans le délai de 30 jours ouvrables. Les retards s'expliquent par le fait que de nombreuses ressources ont été consacrées aux préparatifs, à la mise à l'essai et à la mise en service d'Umoja-Extension 1 et à la mise en service d'Umoja dans les groupes 3 et 4 au cours de l'exercice considéré.

90 % des paiements au titre des factures des fournisseurs et des demandes de remboursement des frais de voyage pour le personnel effectués dans les 30 jours ouvrables suivant la réception des justificatifs requis

Objectif atteint. 90 % des factures et des demandes ont été traitées dans les 30 jours ouvrables.

Communication de la réponse du Service des assurances et des décaissements aux demandes d'information sur les conditions d'assurance des contrats se rapportant au maintien de la paix dans les 30 jours ouvrables suivant la réception de la demande (100 %)	Objectif atteint. Les 59 contrats d'assurance ont été examinés et des avis et conseils sur les conditions d'assurance et les clauses d'indemnisation définies dans les contrats complexes relatifs aux opérations de maintien de la paix ont été fournis dans les 30 jours ouvrables.
100 % des communications aux États Membres concernant les contributions envoyées dans les 30 jours suivant l'adoption des résolutions	Objectif atteint. 100 % des communications sur les contributions ont été envoyées aux États Membres dans les 30 jours ouvrables qui ont suivi l'adoption des résolutions.
Approbation et traitement des demandes de délégation de pouvoir financier dans les 2 semaines suivant la réception des justificatifs requis (100 %)	Objectif atteint. 100 % des demandes correctement justifiées ont été approuvées et traitées dans les 2 semaines qui ont suivi leur réception.
Rendement des placements en dollars des États-Unis relevant du compte d'appui égal ou supérieur à celui des bons du Trésor des États-Unis à 90 jours (indice de référence ONU)	Objectif atteint. Le taux de rendement des placements a été de 0,72 %, l'indice de référence étant de 0,01 %.
Traitement de 100 % des demandes de paiement pour les missions de maintien de la paix dans les 2 jours ouvrables suivant leur réception	Objectif atteint. 100 % des demandes de paiement ont été traitées dans les 2 jours ouvrables.
Aucune interruption des services destinés aux utilisateurs des systèmes d'information financière et budgétaire	Objectif atteint. La phase qui a suivi la mise en service d'Umoja dans les entités des groupes 1 et 2 s'est déroulée sans que les systèmes amenés à être remplacés subissent d'interruption.

c) Bureau de la gestion des ressources humaines

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les États Membres ont accès à des rapports en ligne sur la gestion des ressources humaines dans les missions.

Objectif atteint. Les données relatives aux ressources humaines ont été mises à la disposition de tous les États Membres et 140 d'entre eux, soit 331 utilisateurs, en ont fait usage au cours de l'exercice considéré.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

La totalité des opérations de maintien de la paix et l'UNSOA atteignent les objectifs définis dans les indicateurs stratégiques du tableau de bord de gestion des ressources humaines.

Au 30 juin 2015, les progrès faits par 14 missions et l'UNSOA au regard des 6 indicateurs stratégiques définis dans le tableau de bord se mesuraient comme suit :

- 3 missions de maintien de la paix avaient atteint les objectifs fixés pour les taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan international, lesquels étaient fondés sur les taux prévus au budget;
- 6 missions de maintien de la paix avaient atteint les objectifs fixés pour les taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan national, lesquels étaient fondés sur les taux prévus au budget;
- 3 missions avaient atteint l'objectif consistant à nommer un plus grand nombre de femmes aux postes de direction par rapport à l'année précédente;
- 2 missions avaient atteint l'objectif consistant à nommer un plus grand nombre de femmes aux postes d'administrateur, hors postes de direction, par rapport à l'année précédente;
- 2 missions avaient atteint l'objectif consistant à nommer un plus grand nombre de femmes aux postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées par rapport à l'année précédente;
- Aucune mission n'avait mené à bien la totalité des évaluations du personnel dans les 3 mois suivant la fin du cycle. Les missions de maintien de la paix ont achevé entre 71 et 99 % de ces évaluations.

Des séances de formation et d'orientation concernant le Système de gestion de la performance et de perfectionnement (outil et politiques) sont organisées de façon continue dans toutes les missions.

Objectif atteint. Des séances de formation et d'orientation concernant le Système de gestion de la performance et de perfectionnement ont été organisées de façon continue dans l'ensemble des missions.

Toutes les demandes d'évacuation sanitaire et d'attestation d'aptitude médicale aux fins d'un déploiement d'urgence présentées par les missions sont traitées le même jour.

Objectif atteint. Les 582 demandes d'évacuation sanitaire et d'attestation d'aptitude médicale urgente présentées par les missions ont été traitées le même jour.

d) Bureau des services centraux d'appui

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Mise à la disposition de l'Organisation, des États Membres et du public, au Siège, des archives de toutes les missions en cours de liquidation

Objectif atteint. Environ 35 mètres linéaires d'archives ont été répertoriés et ouverts à la consultation

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Progression jusqu'à 70 % au moins de la proportion de missions de maintien de la paix qui appliquent des politiques normalisées, des outils informatiques standard et des normes techniques de gestion des dossiers

Objectif atteint. 70 % des opérations de maintien de la paix ont respecté les normes minimales de gestion des dossiers sur papier

Fourniture de bureaux répondant aux normes en vigueur, au Siège, aux membres du personnel en fonction ou nouvellement recrutés (fonctionnaires et agents contractuels) dont les postes sont imputés au compte d'appui

Objectif atteint. Des bureaux répondant aux normes en vigueur ont été mis à la disposition de tous les fonctionnaires et agents contractuels en place et nouvellement recrutés au Siège. Des bureaux provisoires ont été mis à la disposition du personnel en cas de besoin

Examen de 90 % des demandes d'agrément de fournisseurs dans un délai de 2 mois à compter de la date de leur présentation

Objectif atteint. 99,3 % des demandes d'agrément de fournisseurs ont été examinées dans un délai de 2 mois

Le pourcentage est supérieur aux prévisions du fait de l'utilisation d'un nouveau système d'agrément des fournisseurs et de l'application d'une nouvelle fonctionnalité du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies

Maintien du délai moyen d'examen des demandes de délégation de pouvoir pour les achats locaux (8 jours)

Objectif atteint. Le délai moyen d'examen des demandes de délégation de pouvoir pour les achats locaux s'est établi à 6,7 jours

Raccourcissement du délai moyen de présentation des dossiers dont sont saisis les comités locaux des marchés au Comité des marchés du Siège (exception faite des dossiers présentés a posteriori) (28 jours)

Objectif atteint. Le délai moyen de présentation des dossiers dont sont saisis les comités locaux des marchés a été réduit de 24,7 à 20,5 jours

Satisfaction exprimée à l'occasion des enquêtes effectuées auprès des opérations de maintien de la paix pour connaître l'avis des usagers sur l'acheminement du courrier (90 %)

Objectif atteint. 90 % des personnes ayant répondu à l'enquête envoyée aux missions de maintien de la paix ont jugé satisfaisantes ou plus que satisfaisantes la qualité et l'efficacité du service de la valise diplomatique proposé par le Siège de l'ONU

Satisfaction exprimée lors des enquêtes effectuées auprès des usagers des services de voyage et de transport (95 %)

Objectif atteint. 95 % des usagers des services de voyage et de transport ont exprimé leur satisfaction lors des enquêtes

e) Bureau de l'informatique et des communications

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Taux de disponibilité pour le Siège et pour toutes les missions de maintien de la paix de l'infrastructure informatique en place au Siège et des progiciels intégrés existants : 99 %

Le taux de fiabilité des données figurant dans les profils des membres du personnel des opérations de maintien de la paix enregistrés dans le dispositif relais mondial pour les questions de sécurité est égal à 98 %

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Le taux de disponibilité de l'infrastructure informatique et des grands systèmes informatiques a atteint 99,9 % au Siège et dans toutes les missions de maintien de la paix

Le Bureau a réaffecté des ressources financières du fait de dépenses supplémentaires afférentes au développement et au perfectionnement des systèmes, notamment Unite Docs et Unite Connections au titre de l'appui direct apporté à Umoja

Le Département de la sûreté et de la sécurité et le Département des opérations de maintien de la paix ont collaboré à la mise en œuvre du dispositif relais pour les questions de sécurité

E. Bureau des services de contrôle interne

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

100 % des rapports établis par le BSCI sont présentés à l'Assemblée générale dans les délais prévus

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. 100 % des rapports ont été présentés à l'Assemblée générale dans les délais impartis

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Acceptation de 95 % des recommandations formulées par la Division de l'audit interne

Acceptation de 95 % des recommandations issues des inspections et des évaluations

Examen de 100 % des dossiers reçus et, le cas échéant, ouverture d'enquêtes sur des allégations de vol, de malversations, de contrebande, de corruption ou autres formes de manquement aux normes de conduite, de gaspillage, d'abus de pouvoir ou de mauvaise gestion

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. La totalité des 401 recommandations figurant dans les rapports d'audit ont été acceptées

92 % des 10 recommandations énoncées dans les rapports d'évaluation ont été acceptées

Objectif atteint. La totalité des 236 demandes d'enquête relatives aux opérations de maintien de la paix ont été examinées

6 % des investigations menées à bien pendant l'exercice budgétaire permettront d'établir des notes consultatives portant sur les questions de contrôle des opérations de maintien de la paix à l'intention du Département de l'appui aux missions et de la direction des missions, ainsi que du Département de la gestion

70 % des enquêtes menées pendant l'exercice budgétaire sont achevées dans un délai de 12 mois au plus

Le personnel de 70 % des missions de maintien de la paix est formé aux techniques fondamentales d'enquête

50 % de réduction du nombre d'enquêtes restant à mener

Objectif atteint. 7 % (5 dossiers) des 66 enquêtes menées à bien ont donné lieu à l'établissement d'une note consultative

39 % (26 dossiers) des 66 enquêtes ont été achevées dans un délai de 12 mois au plus

Le pourcentage inférieur aux prévisions est dû à : a) des taux de vacance de postes élevés sur les lieux de mission de la Division des enquêtes; b) l'accent mis sur la clôture des enquêtes en attente; et c) les retards intervenus dans l'achèvement pour clore les dossiers par manque d'éléments de preuve

Le personnel de 59 % des missions de maintien de la paix a été formé

Le pourcentage inférieur aux prévisions est dû à la décision de suspendre la formation sur les normes applicables aux enquêteurs de l'ONU et l'atelier sur les conduites en attendant les décisions du Comité de gestion

30 % des 33 enquêtes ont été menées à bien

Le pourcentage inférieur aux prévisions s'explique par : a) des taux de vacance de postes élevés sur les lieux de mission de la Division des enquêtes; et b) des retards intervenus pour clore les dossiers par manque d'éléments de preuve

F. Cabinet du Secrétaire général

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Présentation de 95 % des rapports portant sur des questions de maintien de la paix dans les délais au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et aux autres organes concernés

Objectif atteint. 96 % des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et 100 % de ses rapports à l'Assemblée générale ont été présentés à la date prévue ou avant

Tous les documents (rapports, éléments de discussion, déclarations, lettres et discours) sont examinés et renvoyés au département chef de file dans les 4 jours

Objectif atteint. 97 % des documents ont été examinés et renvoyés dans un délai de 4 jours. Un délai plus long a été nécessaire lorsque le caractère sensible du contenu du document a nécessité un examen plus approfondi

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus
Indicateurs de succès effectifs

Communication de 50 notes du Secrétaire général ou de hauts fonctionnaires du Cabinet au Département des opérations de maintien de la paix

Objectif atteint. 52 notes ont été fournies au Département des opérations de maintien de la paix sur les questions afférentes au maintien de la paix

G. Administration de la justice

a) Bureau de l'aide juridique au personnel

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus
Indicateurs de succès effectifs

Présentation dans les délais des statistiques et d'autres informations, notamment concernant les éventuels problèmes d'ordre structurel recensés

Objectif atteint. Le Bureau a fourni des informations de fond et/ou statistiques dans les délais pour 3 rapports : a) le huitième rapport d'activité du Bureau de l'administration de la justice; b) le rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies; c) le rapport du Conseil de justice interne sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus
Indicateurs de succès effectifs

La promptitude du Bureau de l'aide juridique au personnel à dispenser ses conseils juridiques et, si nécessaire, ses services de représentation, permet de régler rapidement les conflits au travail

Objectif atteint. Tous les conseils et services de représentation ont été fournis promptement. 4 demandes de prorogation de délais devant les tribunaux ont été déposées pour les membres du personnel représentés par le Bureau pour des raisons échappant à son contrôle

Augmentation du pourcentage des recours formés par des membres du personnel de maintien de la paix qui sont représentés par le Bureau de l'aide juridique au personnel (Dans 70 % des affaires engagées par les missions de maintien de la paix, les membres du personnel devraient être représentés par le Bureau des affaires juridiques)

Le Bureau de l'aide juridique au personnel a représenté le personnel des opérations de maintien de la paix dans les missions et dans les centres de services régionaux dans 58 nouvelles affaires dont le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies était saisi et 7 affaires dont le Tribunal d'appel des Nations Unies était saisi, ce qui représente 66 % du nombre total des nouvelles affaires dont étaient saisis les Tribunaux, contre respectivement 88 et 10 affaires durant la période précédente

Augmentation du pourcentage d'affaires engagées par le personnel des opérations de maintien de la paix qui ont été réglées à l'amiable (30 % des affaires réglées à l'amiable concernent les opérations de maintien de la paix)	44 affaires relatives au maintien de la paix sur un total de 151 (soit 29,1 %) ont été réglées à l'amiable
---	--

b) Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Des services de règlement informel des conflits ont été fournis à 3 % du personnel des opérations de maintien de la paix pouvant y prétendre

Objectif atteint. Des services de règlement informel des conflits ont été fournis à 3,6 % du personnel des opérations de maintien de la paix pouvant y prétendre

H. Bureau de la déontologie

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Le personnel est mieux sensibilisé aux exigences de la déontologie : à preuve, la constance de la demande de conseils ou de directives en la matière

Objectif atteint. 171 demandes de conseils ou de directives ont été reçues

Stricte observation des prescriptions du dispositif de transparence financière

Objectif atteint. Les prescriptions ont été appliquées dans leur intégralité

Évaluation de toutes les demandes de protection contre les représailles en 14 jours

Objectif atteint. Toutes les demandes ont été évaluées dans les 14 jours

I. Bureau des affaires juridiques

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les indemnités versées par l'Organisation au titre des opérations et activités de maintien de la paix sont réduites au minimum par rapport aux montants réclamés (moins de 40 % des montants réclamés)

Objectif atteint. Les indemnités réclamées au titre des opérations de maintien de la paix, qui s'élevaient à 3,71 millions de dollars, ont été ramenées à 280 000 dollars à l'issue de procédures d'arbitrage ou de règlement à l'amiable, soit une réduction de 92,4 %

L'Organisation ne perd en aucun cas son statut, ses privilèges et ses immunités dans le cadre d'une opération de maintien de la paix, sauf si elle y renonce volontairement

Objectif atteint. Les privilèges et immunités ont été maintenus dans tous les accords relatifs au maintien de la paix examinés par le Bureau des affaires juridiques et, sauf renonciation des intéressés, dans toutes les procédures juridiques concernant l'Organisation ou ses fonctionnaires et touchant à des questions de maintien de la paix

J. Département de l'information

Réalisation escomptée 1.3 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

90 % des opérations de maintien de la paix interrogées se déclarent globalement satisfaites de la qualité de l'appui fourni en matière d'information

Objectif atteint. 100 % des 13 opérations de maintien de la paix interrogées déclarent que la qualité de l'appui fourni en matière d'information est « très bonne » ou « satisfaisante »

60 % des sujets distribués sont diffusés ou repris sur des sites Web d'information par au moins 5 organes de presse à vocation régionale

Objectif atteint. 60 % des sujets distribués ont été diffusés par 5 organes de presse à vocation régionale

K. Département de la sûreté et de la sécurité

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Application de 100 % des normes, principes, prescriptions, directives, procédures et recommandations établis par le Département sur la base des examens du dispositif de sécurité dans les opérations hors Siège

Objectif atteint. Les normes, principes, prescriptions, directives, procédures et recommandations établis par le Département sur la base des examens du dispositif de sécurité dans les opérations hors Siège sont appliqués régulièrement par les missions de maintien de la paix

Mise en œuvre intégrale du dispositif de gestion des risques de sécurité – paix système de niveaux d'insécurité à jour, évaluations des risques de sécurité, normes minimales de sécurité opérationnelle et plans de sécurité, notamment – dans toutes les missions de maintien de la paix

Objectif atteint. La totalité des missions de maintien de la paix et des centres de services ont intégralement mis en œuvre le dispositif de gestion des risques de sécurité, et ont notamment achevé leur étude sur la gestion de la sécurité, les plans et les procédures de sécurité et les normes minimales de sécurité opérationnelle

L. Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Tous les rapports du Comité consultatif sont présentés dans les délais prévus

Objectif atteint. Tous les rapports du Comité consultatif ont été présentés dans les délais prévus

Tous les rapports du Comité consultatif sont exempts d'erreur

97 % des rapports du Comité consultatif ont été présentés exempts d'erreur

M. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Formulation, dans les résolutions du Conseil de sécurité, d'un ensemble concret d'activités à mener par les spécialistes des droits de l'homme

Objectif atteint. 3 résolutions du Conseil de sécurité sur la MINUAD, la MINUSS et la MINUSCA précisent les activités que doivent mener les spécialistes des droits de l'homme relatives à la promotion et à la protection des droits de l'homme, à la prise en compte systématique de ces droits et au contrôle de leur respect et à la lutte contre l'impunité

Les résolutions du Conseil de sécurité comprennent toutes les recommandations et mesures précises relatives aux droits de l'homme (2014/15: 100 %)

Objectif atteint. 3 résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur la MINUAD, la MINUSS et la MINUSCA incorporaient toutes des recommandations et des mesures précises relatives à la promotion et à la protection des droits de l'homme, à la prise en compte systématique de ces droits et au contrôle de leur respect et à la lutte contre l'impunité

Augmentation du nombre de réunions d'information et de rapports circonstanciés sur les droits de l'homme demandés par les États Membres

Objectif atteint. 33 réunions d'information et rapports circonstanciés ont été fournis par le Haut-Commissariat au Conseil de sécurité et aux États Membres sur des questions relatives aux droits de l'homme dans les opérations de maintien de la paix

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Déploiement de spécialistes des droits de l'homme dans les délais nécessaires à la création d'une nouvelle opération de maintien de la paix ou d'une capacité de montée en puissance

Aucune nouvelle mission n'a été créée durant la période à l'examen

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Actualisation de 3 concepts de mission, de cadres stratégiques, du budget et de la planification afin de prendre en compte les priorités relatives aux droits de l'homme

Objectif atteint. Le Haut-Commissariat a contribué à actualiser les concepts d'opération, les facteurs de conflit et l'exercice budgétaire pour la MINUSMA, la MINUSCA et la MONUSCO afin de prendre en compte les priorités relatives aux droits de l'homme

Des conseils et des modules d'enseignement des droits de l'homme sont de plus en plus intégrés dans les politiques relatives aux droits de l'homme, la formation et l'orientation des membres du personnel civil, militaire et de police

Objectif atteint. Des conseils et des modules d'enseignement des droits de l'homme ont été incorporés dans les politiques et supports de formation nouveaux et mis à jour relatifs au maintien de la paix

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

Tableau 1

Récapitulatif de l'exécution du budget par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015)^a

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
I. Postes	211 023,1	213 100,6	(2 077,5)	(1,0)
II. Autres objets de dépense				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	21 569,7	20 615,5	954,2	4,4
Consultants	4 635,3	3 450,7	1 184,6	25,6
Voyages	10 402,5	9 237,9	1 164,6	11,2
Installations et infrastructures	23 315,4	22 892,0	423,4	1,8
Communications	2 146,2	2 400,2	(254,0)	(11,8)
Informatique	15 761,0	17 076,2	(1 315,2)	(8,3)
Fournitures, services et matériels divers	16 317,9	14 517,3	1 800,6	11,0
Total partiel (II)	94 148,0	90 189,8	3 958,2	4,2
Total (I et II)	305 171,1	303 290,4	1 880,7	0,6
Progiciel de gestion intégré	20 054,7	20 054,7	–	–
Sécurité informatique	821,5	821,5	–	–
Total brut	326 047,3	324 166,6	1 880,7	0,6
III. Recettes provenant des contributions du personnel	25 254,5	26 123,5	(869,0)	(3,4)
Total net (I à III)	300 792,8	298 043,1	2 749,7	0,9

^a Les écarts mineurs existant entre les nombres figurant dans le tableau ci-dessus et ceux figurant dans le volume II des états financiers portant sur l'exercice annuel clos le 30 juin 2015 sont dus au fait que les chiffres ont été arrondis.

Tableau 2
Récapitulatif de l'exécution du budget par département/bureau
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Département des opérations de maintien de la paix	93 133,7	95 542,3	(2 408,6)	(2,6)
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	6 873,2	6 802,7	70,5	1,0
Département de l'appui aux missions	67 392,8	67 456,2	(63,4)	(0,1)
Département de la gestion	90 264,1	89 567,5	696,6	0,8
Bureau des services de contrôle interne	31 093,0	27 865,5	3 227,5	10,4
Cabinet du Secrétaire général	1 040,4	1 173,7	(133,3)	(12,8)
Administration de la justice	3 025,0	3 025,0	–	–
Bureau de l'aide juridique au personnel	172,9	173,2	(0,3)	(0,2)
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	1 883,7	1 760,5	123,2	6,5
Bureau de la déontologie	956,2	804,3	151,9	15,9
Bureau des affaires juridiques	3 673,8	3 769,0	(95,2)	(2,6)
Département de l'information	758,7	649,3	109,4	14,4
Département de la sûreté et de la sécurité	3 679,6	3 529,7	149,9	4,1
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	206,5	261,7	(55,2)	(26,7)
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	1 017,5	909,8	107,7	10,6
Total partiel	305 171,1	303 290,4	1 880,7	0,6
Progiciel de gestion intégré	20 054,7	20 054,7	–	–
Sécurité informatique	821,5	821,5	–	–
Total brut	326 047,3	324 166,6	1 880,7	0,6

Tableau 3
Autres recettes et ajustements
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant
Intérêts créditeurs	567,4
Recettes diverses ou accessoires	78,2
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	1 658,2
Ajustements sur périodes antérieures	24,5
Total	2 328,3

B. Analyse des écarts¹

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	954,2	4,4 %

8. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des taux de vacance plus élevés que prévu, à savoir 18,8 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 11,1 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées contre respectivement 9 % et 5 % prévus au budget.

9. Cette sous-utilisation des crédits a été partiellement contrebalancée par les dépenses supplémentaires engagées par le Département de la gestion pour financer la part (45 %) du coût de la mise en œuvre du dispositif de mobilité et d'organisation des carrières prise en charge par le maintien de la paix, qui s'élève à 909 023 dollars. La base du partage des coûts entre le budget-programme et le compte d'appui était l'ensemble de la population pouvant participer au dispositif. Sur la base de la composition du Secrétariat figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/69/292), les pourcentages s'établissaient à 55 % pour le programme-budget et à 45 % pour le compte d'appui.

	<i>Écart</i>	
Consultants	1 184,6	25,6 %

10. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu au Département de la gestion, qui a engagé moins de consultants que prévu pour l'application des normes IPSAS du fait du taux élevé de renouvellement des consultants IPSAS dans les missions et du passage de l'équipe de l'étape de l'application à celle de sa durabilité; ainsi qu'au Département des opérations de maintien de la paix qui s'expliquent par l'utilisation de ressources internes plutôt que des consultants prévus et par le report de formations du fait d'affectations de membres du personnel liées à l'action contre l'Ebola.

	<i>Écart</i>	
Voyages	1 164,6	11,2 %

11. La sous-utilisation des crédits s'explique par des dépenses moins élevées que prévu : a) au Département des opérations de maintien de la paix, du fait du coût des voyages par avion moins élevé que prévu au budget et des économies réalisées au moyen des efforts faits en vue de réduire le coût des voyages en raccourcissant leur durée et en les combinant; b) au Département de l'appui aux missions du fait du report de voyages suite à la réaffectation de membres du personnel liée à la création de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE); c) au Département de la gestion du fait du report de voyages prévus et de la réduction du coût de voyages pour des séminaires à l'intention des entreprises; d) au BSCI, suite à la réduction des voyages en combinant les réunions et les

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 4 % ou 50 000 dollars.

conférences et à la révision de l'ordre de priorité des activités d'atelier sur les normes applicables aux enquêteurs et sur les conduites prohibées en attendant une décision du comité de gestion; e) au Département de la sûreté et de la sécurité du fait de l'établissement de nouvelles priorités en matière de ressources en personnel afin de fournir un appui lié aux incidents urgents en matière de sécurité concernant la FNUOD et la MINUAD, ainsi que de la reprogrammation de l'évaluation de la MINUSCA pour des raisons opérationnelles.

	<i>Écart</i>	
Communications	(254,0)	(11,8 %)

12. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le fait que les dépenses ont été plus élevées que prévu au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions au titre des services de communication par réseaux commerciaux, y compris le service mobile, les téléphones de bureau et les frais de vidéoconférence, cela étant compensé en partie par des dépenses moins élevées que prévu pour le remplacement des matériels de communication standard.

	<i>Écart</i>	
Informatique	(1 315,2)	(8,3 %)

13. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le fait que les dépenses ont été plus élevées que prévu au Département de la gestion a) au titre des services informatiques visant à améliorer les services informatiques pour améliorer Inspira suite à l'augmentation du nombre des utilisateurs en y incorporant une capacité de fournir des services supplémentaires et en mettant à niveau les licences de logiciel; b) au titre de la conduite d'une évaluation relative à l'informatique concernant les systèmes, les moyens, le personnel et les ressources informatiques conformément à la résolution 69/262 de l'Assemblée générale; c) au titre des services relatifs à la commutation MPLS pour assurer un réseau haute performance fiable pour exploiter Umoja.

14. Le dépassement de crédits est également imputable à des dépenses s'élevant à 320 567 dollars afférentes à la fourniture par le Département des opérations de maintien de la paix d'un appui au Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. Des accords portant sur des ressources extrabudgétaires additionnelles s'élevant à environ 309 735 dollars visant à couvrir les dépenses ont été signés; les fonds correspondant aux dépenses enregistrées devraient être disponibles au cours du cycle budgétaire 2015/16, le reliquat d'environ 10 832 dollars correspondant au matériel informatique fourni au Groupe et à son secrétariat.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériels divers	1 800,6	11,0 %

15. La sous-utilisation des crédits concerne principalement: a) le Département de la gestion, dont les dépenses ont été inférieures aux prévisions au titre de l'assurance maladie après la cessation de service du fait d'une augmentation moins élevée que

prévu des cotisations des différents régimes d'assurance maladie des Nations Unies et d'une suspension des cotisations d'un mois accordée aux participants de l'un des régimes d'assurance basés au Siège en mai 2015 et au titre des frais bancaires pour le compte d'appui; b) le Département des opérations de maintien de la paix, dont les dépenses ont été inférieures aux prévisions au titre des affaires publiques pour les supports de campagne, les expositions photographiques, l'impression et la production et au titre de la formation, du fait de l'accès aux installations et services de formation fournis par les États Membres pour un coût réduit ou à titre gracieux.

IV. Activités du Service intégré de formation

Principales activités de formation menées en 2014/15

<i>Activité</i>	<i>Pays</i>	<i>Période</i>
Atelier organisé dans le cadre du programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources	Base de soutien logistique des Nations Unies	Août 2014
Symposium intitulé « Technology and peacekeeping: Exploring new partnerships – Future challenges and opportunities for strategic partnership » (« Technologies et maintien de la paix : explorer de nouveaux partenariats – défis et possibilités futurs en matière de partenariats stratégiques »)	Base de soutien logistique des Nations Unies	Septembre 2014
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – cours à l'intention des officiers d'état-major des Nations Unies	Chine	Septembre 2014
Appui à la préparation au déploiement à l'intention des unités de police constituées	Inde	Septembre 2014
Stage de formation à la direction des missions à l'intention du personnel des Nations Unies	Suisse	Octobre 2014
Appui à la formation fourni à la Mission – Violences sexuelles liées aux conflits	MINUSCA	Octobre 2014
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – observateurs militaires des Nations Unies	Brésil	Octobre 2014
Appui à la formation sur le théâtre d'opérations fourni par une équipe mobile	UNOCI	Octobre 2014
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – officiers d'état-major des Nations Unies	Australie	Octobre 2014
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – observateurs militaires des Nations Unies	Pakistan	Novembre 2014
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – officiers d'état-major des Nations Unies	Croatie	Novembre 2014
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – coopération entre le personnel civil et militaire des Nations Unies	Jordanie	Novembre 2014

<i>Activité</i>	<i>Pays</i>	<i>Période</i>
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – officiers d'état-major des Nations Unies	Autriche	Novembre 2014
Appui à la formation sur le théâtre d'opérations fourni par une équipe mobile	MINUAD	Novembre 2014
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – officiers d'état-major des Nations Unies	Guatemala	Novembre 2014
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – Police des Nations Unies	Roumanie	Décembre 2014
Appui à la préparation au déploiement à l'intention des unités de police constituées	Inde	Janvier 2015
Atelier organisé dans le cadre du programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources	Base de soutien logistique des Nations Unies	Janvier 2015
Appui à la formation fourni à la Mission	MONUSCO	Février 2015
Appui à la formation fourni à la Mission	MINURSO	Février 2015
Diffusion de directives relatives à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la formation	États-Unis	Mars 2015
Programme de préparation des hauts responsables	États-Unis	Mars 2015
Cours de formation des formateurs de l'ONU sur la protection des civils	Autriche	Mars 2015
Supports de formation sur la protection de l'enfance élaborés par l'ONU aux fins du renforcement des capacités de la police	Base de soutien logistique des Nations Unies	Mars 2015
Supports de formation pour la préparation de base au déploiement	Base de soutien logistique des Nations Unies	Mars 2015
Atelier sur le projet de dispositif de formation au maintien de la paix	Base de soutien logistique des Nations Unies	Mars 2015
Appui à la préparation au déploiement fourni par une équipe mobile	Cameroun	Avril 2015
Atelier sur le programme de formation des hauts responsables des missions à l'administration et à la gestion des ressources	Base de soutien logistique des Nations Unies	Avril 2015
Appui à la Conférence des Amériques pour les opérations de maintien de la paix	Uruguay	Mai 2015
Atelier à l'intention du personnel des centres intégrés de formation du personnel des missions	Base de soutien logistique des Nations Unies	Mai 2015

<i>Activité</i>	<i>Pays</i>	<i>Période</i>
Stage de formation des formateurs à l'intention des centres intégrés de formation du personnel des missions	Base de soutien logistique des Nations Unies	Mai 2015
Supports de formation spécialisée sur les violences sexuelles liées aux conflits	États-Unis	Mai 2015
Appui à la préparation au déploiement fourni par une équipe mobile	Mexique	Mai 2015
Élaboration de supports de formation sur les informations sensibles ou confidentielles au sein des opérations de maintien de la paix	États-Unis	Mai 2015
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – stage pour la Police des Nations Unies	Espagne	Juin 2015
Renforcement de la participation des pays des Balkans occidentaux aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies	Bosnie-Herzégovine	Juin 2015
Formation des formateurs de l'ONU sur les violences sexuelles liées aux conflits	Centre régional des services à Entebbe	Juin 2015
Formation des formateurs de l'ONU sur les violences sexuelles liées aux conflits	FISNUA	Juin 2015
Stage de formation à la direction des missions à l'intention du personnel des Nations Unies	Égypte	Juin 2015
Formation sur le Système de gestion de la résilience de l'Organisation des Nations Unies	Base de soutien logistique des Nations Unies	Juin 2015
Programme de préparation des hauts responsables	États-Unis	Juin 2015
Atelier de consultation des Nations Unies sur les violences sexuelles liées aux conflits	Base de soutien logistique des Nations Unies	Juin 2015
Atelier sur l'élaboration de supports de formation à l'intention des unités militaires des Nations Unies	Base de soutien logistique des Nations Unies	Juin 2015
Appui à la formation fourni à la Mission	MINUSCA	Juin 2015
Outil d'évaluation de la formation au maintien de la paix	États-Unis	Juin 2015
Stages de préparation des civils au déploiement (26 stages)	Base de soutien logistique des Nations Unies	Juillet 2014-juin 2015
Élaboration de supports de formation sur le renforcement des capacités des populations locales	États-Unis	Juin 2015

<i>Activité</i>	<i>Pays</i>	<i>Période</i>
Élaboration de supports de formation sur la responsabilité globale et les ressources humaines	États-Unis	Juin 2015
Traduction dans les langues officielles de l'ONU des supports de formation spécialisée sur le maintien de la paix	États-Unis	Juin 2015

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

16. L'Assemblée générale est appelée à prendre les décisions suivantes :

a) Se prononcer sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (1 880 700 dollars);

b) Se prononcer sur l'affectation des recettes et ajustements divers de l'exercice, qui s'élèvent à 2 328 300 dollars, correspondant aux intérêts créditeurs (567 400 dollars), aux recettes diverses et accessoires (78 200 dollars), à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (1 658 200 dollars) et aux ajustements sur périodes antérieures (24 500 dollars) de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

VI. Récapitulatif de la suite donnée aux demandes et aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/283

A/68/861

<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Au vu des informations figurant dans le tableau 8, le Comité consultatif n'est pas convaincu que tous les départements et bureaux aient entrepris d'appliquer les mesures relatives aux voyages en avion prévues par l'Assemblée générale dans ses résolutions pertinentes. Le Comité recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de fournir des informations détaillées concernant l'incidence financière de la hausse du prix des billets sur les crédits alloués aux voyages au titre du compte d'appui dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2014/15 et dans les projets de budget à venir (par. 55).</p>	<p>La rubrique Voyages du compte d'appui a continué d'être un instrument essentiel des départements et bureaux pour leur permettre de s'acquitter de leur mandat en matière de fourniture d'un appui technique aux missions de maintien de la paix dans différents lieux d'affectation hors Siège. Afin de maximiser les ressources affectées aux voyages, différentes mesures ont été prises pour réduire les coûts sans compromettre les principaux produits, consistant notamment à combiner des déplacements et à utiliser des services de vidéoconférence et de téléconférence chaque fois que possible. Des efforts ont été déployés en vue d'assurer l'application de la disposition selon laquelle les billets doivent être achetés 16 jours à l'avance qui est énoncée dans une instruction</p>

administrative (ST/AI/2013/3) au moyen de messages périodiques ainsi que de l'obligation de fournir des explications en cas de non-application de la disposition relative à l'achat des billets 16 jours à l'avance. Étant donné que le budget du compte d'appui de la période 2014/15 était déjà basé sur les prévisions relatives aux voyages établies conformément à la politique introduite par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/254 A et promulguée ensuite dans l'instruction administrative ST/AI/2013/3 en août 2013, les incidences financières de la politique n'ont pas pu être déterminées pour la période considérée dans le rapport.
